

POSE DE LA « PREMIERE PIERRE » DU BATIMENT CONSTRUIT PAR L'AURAL POUR LE GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DIALYSE HAUTE-SAVOIE NORD

JEUDI 23 OCTOBRE 2008 à 11h30



Atelier AASV

Situation actuelle :

Les traitements par dialyse des malades atteints d'insuffisance rénale chronique sur la Haute-Savoie Nord sont actuellement assurés :

➤ pour les patients indemnes de complications et relativement autonomes, par les unités d'autodialyse que l'AURAL a créées à Ambilly en 1988 (actuellement 23 patients dialysés) et à Thonon-les-Bains en 2005 (actuellement 10 patients dialysés).

➤ pour les patients plus lourds ou nécessitant une hospitalisation, par l'unité de dialyse gérée par les Hôpitaux du Léman à Evian (20 postes).

Entre ces deux modalités très différentes de traitement de dialyse en centre ou en unité d'autodialyse, il existe depuis peu une modalité intermédiaire appelée dialyse médicalisée.

A domicile, il existe deux modalités de dialyse qui permettent aux patients d'être autonomes et d'allier soins, vie sociale, professionnelle et familiale.

- l'hémodialyse

- la dialyse péritonéale : actuellement 3 patients bénéficient de cette technique

Afin d'assurer aux patients de Haute-Savoie Nord, l'accès à toutes les modalités de traitement de l'insuffisance rénale chronique, l'AURAL et les hôpitaux du Léman et d'Annemasse ont décidé de s'associer dans un GCS pour créer une unité de dialyse médicalisée.

Projet G.C.S. (CHIAB, Hôpitaux du Léman, AURAL) :

Un groupement de coopération sanitaire dialyse Haute-Savoie Nord a été créé pour permettre de faire bénéficier les patients d'une complémentarité approfondie avec de meilleures compétences médicales et paramédicales.

Ce projet réunissant les hôpitaux du Léman, le CHIAB et l'AURAL a pour objet de :

- créer sur Annemasse une unité de dialyse médicalisée,
- organiser de manière coordonnée la dialyse sur le territoire de santé Haute-Savoie Nord et rationaliser les moyens pour une prise en charge coordonnée des patients du territoire et en dehors du territoire.
- assurer ensemble les modalités de traitement de l'insuffisance rénale chronique suivantes : hémodialyse en centre, unité de dialyse médicalisée ou unité d'autodialyse, hémodialyse à domicile et dialyse péritonéale.

Le projet connaîtra deux phases dans son déroulement :

- une première phase temporaire consistant dans la construction d'un bâtiment provisoire pour accueillir la nouvelle unité de dialyse médicalisée sur Annemasse.
- une seconde phase (à partir de 2012) pour l'accueil de cette unité au sein du nouveau centre hospitalier d'Annemasse-Bonneville suite à sa reconstruction.

En mars 2007, les hôpitaux du Léman ont obtenu une autorisation pour le centre d'hémodialyse pour adultes et l'AURAL pour une unité de dialyse médicalisée.

L'unité de dialyse médicalisée pourra accueillir 16 patients en alternance avec le centre d'hémodialyse.